

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 28 JUILLET 2014
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 Juillet 2014

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance,*
2. *Approbation du compte rendu du 03 Juillet 2014,*
3. *Choix de l'entreprise pour la création d'un équipement Multisports-City stade-Skate Parc, rue Saint Roch,*
4. *Choix d'un A.M.O. (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) pour les travaux de voirie, Faubourg de Gironde,*
5. *Vente d'une parcelle communale, impasse des Perdrix,*
6. *Modification des statuts de la Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres, « Transfert de la compétence voirie ZAC »,*
7. *Autorisation d'encaissement de chèque : suite à un acte de dégradation,*
8. *Adhésion du SMRY (Syndicat Mixte du Ru d'Yvron) au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »*
9. *Régie Vide-Greniers (extension Régie Multisports pour l'encaissement)*
10. *Questions diverses.*

DATE D’AFFICHAGE : 03 août 2014

Le **lundi 28 Juillet 2014**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BOGHE Fabienne, Mr MOUSSU Anthony, Mr DELAVAUZ Jean-Claude, Adjoint au Maire

Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mme DUTARTRE Sonia, Mr PETER Jean-Pierre, Mr DENEST Bernard, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme MICHALOWSKI Sylvie, Mr LEPROUST Thierry, Mme MICHARD Céline, Mme AREVALO Valérie, Mr LEMAIRE Francis, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr BLANCHARD Maurice pouvoir à Mme PIOT Valérie
Mme BLOND Anne-Marie pouvoir à Mme BOGHE Fabienne
M. NASSAU Frédéric pouvoir à M. PERCIK Patrick
Mr DESWARTE Christian pouvoir à M. LEMAIRE Francis

ABSENTS EXCUSES :

Mme VANDERNOT Antonia, Mr SENOTIER Michel

Formant la majorité des membres en exercice.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

M. DENEST Bernard a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Achat propriété 20 rue du Nord,*
- *Prime AQUEX 2014,*
- *Modification rédactionnelle du tarif, centre de loisirs et service périscolaire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adjonction de ces trois points.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2014

Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°1158 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS CITY-STADE ET SKATE-PARC :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 30 avril 2014, a décidé de lancer un appel d'offres pour la création d'un City-stade et d'un Skate-parc.

Cette consultation se décompose en 3 lots :

Lot n°1 : City-Stade et terrain de basket

Lot n°2 : Skate Parc

Lot n°3 : Réfection de la plateforme + création d'une piste 4 couloirs + 2 cheminements d'accès à la plateforme.

La date limite de réception des offres était fixée au samedi 28 juin 2014 à 12h00. Plusieurs entreprises ont répondu dans les délais pour chaque lot :

- Lot n°1 : City-stade et terrain de basket : 8 offres
- Lot n°2 : Skate Parc : 3 offres
- Lot n°3 : Réfection de la plateforme : 5 offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 7 et 18 juillet 2014 pour analyser la valeur technique et les propositions financières de chaque candidat.

Notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, chargé de suivre les travaux du lot n°3, a analysé les offres pour la réfection de la plateforme.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 50 points
- Valeur technique : 50 points

Après étude, la commission d'appel d'offres propose, au Conseil Municipal, un classement des candidats comme suit :

Lot n°1 : City-stade et terrain de basket

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
CAMMA SPORT	48 648.60 €	58 378.32 €
TENNIS AQUITAINE	45 880.00 €	55 056.00 €
TRANSALP	61 065.05 €	73 278.06 €
ELASTIPARC	67 018.50 €	80 422.20 €
SPORTFENCE	49 978.48 €	59 974.18 €
KOMPAN	64 410.20 €	77 292.24 €
SPORT France	38 135.80 €	43 763.14 €
RVTP	61 282.00 €	73 538.40 €

Points attribués aux candidats :

	Qualité des fournitures proposées (50pts)		Prix (50pts)	Note /100	Note /20	Classement
	Détails techniques (40)	Aspect visuel (10)				
CAMMA SPORT	40	10	45	95	19.0	1
SPORTFENCE	40	9	39	88	17.6	2
TENNIS AQUITAINE	34	6	47	87	17.4	3
SPORT France	33	5	48	86	17.2	4
TRANSALP	40	10	34	84	16.8	5
KOMPAN	40	10	25	75	15.0	6
RVTP	30	5	34	69	13.8	7
ELASTIPARC	36	7	20	63	12.6	8

La société CAMMA SPORT ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise pour la fourniture et la pose d'un City-stade et terrain de basket pour un montant de 48 648.60 € HT.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de retenir la société CAMMA SPORT pour le lot n°1.

Lot n°2 : Skate Parc

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
CAMMA SPORT	36 889.00 €	44 266.80 €
KOMPAN	35 653.00 €	42 783.00 €
RVTP	65 110.00 €	78 132.00 €

Points attribués aux candidats :

	Qualité des fournitures proposées (50pts)		Prix (50pts)	Note /100	Note /20	Classement
	Détails techniques (40)	Aspect visuel (10)				
CAMMA SPORT	40	10	46	96	19.2	1
KOMPAN	38	8	48	94	18.8	2
RVTP	38	8	25	71	14.2	3

La société CAMMA SPORT ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise pour la fourniture et la pose d'un Skate Parc pour un montant de 36 889.00 € HT.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de retenir la société CAMMA SPORT pour le lot n°2.

Lot n°3 : Réfection de la plateforme existante, création d'une piste 4 couloirs et de 2 cheminements d'accès à la plateforme.

Une négociation a été faite auprès des sociétés ayant répondu au lot n°3, ce qui a permis une baisse des prix de 5 à 15 % selon les sociétés :

Entreprises	Marché de base	Marché suite à la négociation		
	Montant HT	Montant HT	DELTA	%
ALPHA TP	126 227.00 €	117 000.00 €	9 227.00 €	7.3
COLAS IDF	141 360.00 €	120 000.00 €	21 360.00 €	15.
EIFFAGE TP	148 023.95 €	140 451.45 €	7 572.50 €	5.1
TERCA	199 021.45 €	199 021.45 €	0.00 €	0
RVTP	145 266.50 €	130 739.85 €	14 526.65 €	10.0

Points attribués aux candidats :

	Valeur Technique (50 pts)	Prix (50pts)	Note /100	Note /20	Classement
ALPHA TP	42.25	50.00	92.25	18.45	1
COLAS IDF	38.75	48.75	87.50	17.50	2
EIFFAGE TP	37.00	41.65	78.65	15.73	4
TERCA	31.50	29.39	60.89	12.18	5
RVTP	41.25	44.75	86.00	17.20	3

La société ALPHA TP ayant obtenu la meilleure note, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de choisir cette entreprise pour la réfection de la plateforme, la création d'une piste 4 couloirs et de 2 cheminements d'accès pour un montant de 117 000.00€ HT.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de retenir la société ALPHA TP pour le lot n°3.

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec les sociétés retenues.

N° 1159 : CHOIX D'UN AMO (ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE) POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, FAUBOURG DE GIRONDE :

Le Conseil Municipal souhaite rénover le Faubourg de Gironde, (voirie, trottoirs et stationnement).

La collaboration d'un AMO est nécessaire pour établir, les plans, les estimations financières et suivre les travaux.

Après appel à candidature, deux bureaux d'études ont remis leurs offres sur des travaux estimés à 330 000 € HT.

Bureau d'études	Montant HT	Montant TTC	Pourcentage (montant estimé des travaux 330 000€)
TECHNYS	14 025.00 €	16 830.00 €	4.25 %
ECAU	19 400.00 €	23 280.00 €	5.88 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de RETENIR la société TECHNYS pour un montant de 14 025.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N° 1160 : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE IMPASSE DES PERDRIX :

Monsieur le Maire propose de céder une parcelle impasse des Perdrix cadastrée AC N° 460 à Monsieur et Madame Jean MARCHAL sis 9 impasse des Perdrix à Rozay-en-Brie.

Il signale qu'une estimation a été établie par l'autorité compétente de l'Etat (le service des Domaines) en date du 24 janvier 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour accepter la vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la vente de la parcelle cadastrée AC n° 460 au prix de 8 000 € à Monsieur et Madame Jean MARCHAL.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents afférents à cette vente.

N° 1161 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'YERRES, TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE ZAC :

La proposition de transfert de compétences rédigée par la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres est présentée à l'assemblée délibérante par Monsieur le Maire.

Après étude et débat,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

EST FAVORABLE, au transfert de compétences, voiries de la ZAC actuellement située sur Nesles et Rozay-en-Brie et défini ainsi :

Article 11 – Compétences Optionnelles

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes la compétence suivante :

Création, aménagement et entretien de la voirie ZAC d'intérêt communautaire

- L'ensemble des voiries au sein de la ZAC.
- Ainsi que les aménagements nécessaires à son bon fonctionnement situé en dehors de la ZAC, (rond point du SDIS, ...).

Conscient de l'augmentation du trafic poids lourds, rue du 8 mai 1945 engendré par la création de la ZAC, le Conseil Municipal réitère son souhait d'un aménagement de rond point à l'emprise du carrefour du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

N° 1162 : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUES SUITE A UN ACTE DE DEGRADATION :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une plainte avait été déposée en décembre 2012 à la gendarmerie de Rozay-en-Brie pour la dégradation d'un poste téléphonique à l'accueil de la mairie par une administrée. Une indemnisation de 215,28 € avait été demandée par la Commune pour la réparation de ce préjudice.

Il propose d'encaisser les chèques remis par la personne responsable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la somme de 215,28€ en réparation de dégradation.

N° 1163 : ADHESION DU SMRY (Syndicat Mixte du Ru d'Yvron) A LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE » :

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 30 septembre 2011 qui a transformé le SIARV en Syndicat mixte à la carte, le SYAGE.

Vu la demande du SMRY pour son adhésion au SYAGE, à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »

Vu la délibération du SYAGE en date du 16 mars 2014 portant approbation de cette adhésion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion du SMRY au SYAGE, à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

N° 1164 : REGIE VIDE-GRENIER (EXTENSION DE LA REGIE MULTISPORTS POUR L'ENCAISSEMENT) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour permettre l'encaissement des redevances auprès des exposants qui s'installent sur le domaine public communal lors du vide-greniers, il y a lieu d'étendre la régie de recettes Multisports.

Le titulaire de la régie est autorisé à encaisser les règlements.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- 2 € le mètre linéaire pour les Rozéens
- 4 € le mètre linéaire pour les hors communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à étendre ponctuellement la régie de recettes des activités Multisports.

FIXE les tarifs ci-dessus.

N° 1165 : ACHAT PROPRIETE 20 RUE DU NORD :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté municipal n°98/2014 qu'il a pris le 14 mai 2014 pour exercer le droit de préemption communal sur la vente de la propriété 20 rue du Nord à Rozay-en-Brie.

Il commente et projette sur écran, les différentes pièces du dossier aux membres du Conseil Municipal, courriers des vendeurs, avis du service des Domaines et les plans des aménagements futurs.

Il rappelle le projet d'extension du parking rue du Nord et la proposition d'achat de 360 000.00 € faite par la Commune aux propriétaires, au moment de la mise en vente de ce bien en 2011, délibération n° 967 du 10/03/2011.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

EST FAVORABLE à l'achat de la propriété 20 rue du Nord dans les conditions fixées par l'arrêté n° 98/2014.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

N° 1166 : PRIME AQUEX 2014

La Commune de ROZAY-EN-BRIE a bénéficié de l'Aide à la Qualité d'Exploitation AQUEX pour l'année 2013.

Pour pouvoir prétendre au versement de cette aide en 2014, un dossier doit être constitué pour être transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et devra comprendre notamment une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide de l'Agence.

Ce dossier comporte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'octroi de la **prime AQUEX 2014** de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N° 1167 : MODIFICATION REDACTIONNELLE DU TARIF, CENTRE DE LOISIRS ET SERVICE PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2013 pour la mise en place d'une nouvelle organisation de la gestion des règlements des services périscolaires et centres de loisirs. La rédaction de la délibération n°683 du 06 juillet 2006, doit être mise en cohérence avec l'utilisation du logiciel de gestion.

Il propose de maintenir le tarif suivant mais de le définir par tranche de quotient familial.

- **1^{ère} tranche : quotient inférieur à 1.068 €/mois**
- **2^{ème} tranche : quotient de 1.069 € à 1 524 €/mois**
- **3^{ème} tranche : quotient de 1 525 € à 2 134 €/ mois**
- **4^{ème} tranche : quotient de 2 135 €/ mois et plus**

Journée repas compris, le mercredi et les vacances scolaires :

Tranche N° 1	Tranche N° 2	Tranche N° 3	Tranche N° 4	Hors commune
6.50 €	9.00 €	10.60 €	12.20 €	15.30 €

1/2 Journée repas compris, le mercredi et les vacances scolaires :

Tranche N° 1	Tranche N° 2	Tranche N° 3	Tranche N° 4	Hors commune
4.65 €	6.00 €	6.80 €	7.80 €	9.30 €

1/2 Journée sans repas, le mercredi et les vacances scolaires :

Tranche N° 1	Tranche N° 2	Tranche N° 3	Tranche N° 4	Hors commune
1.85 €	3.10 €	3.90 €	4.90 €	6.50 €

Tarif péri et postscolaire:

Le matin de 7h00 à 8h30 (maternelle et élémentaire) : 2.00 € la période

Le soir de 16h30 à 19h00 (maternelle) : 2.00 € la période

Le soir de 18h00 à 19h00 (maternelle et élémentaire) : 2.00 € la période

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE d'appliquer les tarifs ci-dessus, par tranche de quotient familial.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal entend :

Monsieur Patrick PERCIK informer du décès de Monsieur Robert ROCHE, Médiateur de la Commune.

La séance est levée à 21 heures 55 minutes.